A LA UNE

Formation Premiers Secours en Santé Mentale

Afin d'accompagner les collectivités du Loiret dans le déploiement de secouristes en santé mentale, le CDG45 vous propose des sessions de formations aux **premiers secours en santé mentale.**
Ces premiers secours sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours, qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.
4 sessions sont proposées de septembre à décembre 2023. Elles sont destinées aux agents ainsi qu'aux élus.
On vous espère nombreux !
Voir toutes les dates et les informations

Premiers Secours en Santé Mentale France
APPRENDRE À AIDER

ACTUALITES

Semaine pour la QVCT du 19 au 23 juin 2023

Écologique, numérique, sociétale... les transitions en cours et leurs impacts sur le travail seront le thème central de la Semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail qui se déroulera du 19 au 23 juin.
De nombreux événements sont prévus : webinaires, escape game, jeux sur les conditions de travail sont organisés à l'ARACT Centre-Val de Loire à Orléans. Pour l'occasion, une grande consultation est également initiée sur le transition écologique et le travail.
Découvrir le programme.

ACTUALITES JURIDIQUES

Sobriété énergique : aménagement temporaire d'une disposition du code du travail

Le décret n°2023-310 du 24 avril 2023 permet, jusqu'au 30 juin 2024, la suppression de l'eau chaude sanitaire des lavabos dans les bâtiments à usage professionnel pour répondre à des objectifs de sobriété énergétique, par dérogation à l'article R. 4228-7 du code du travail et sous réserve que le résultat de l'évaluation des risques n'y fasse pas obstacle.
Cet aménagement n'est cependant pas applicable :

- aux lavabos à eau potable et à température réglable mis à la disposition des travailleurs hébergés (mentionnés à l'article R. 4228-33 du code du travail),
- à l'eau distribuée dans le local d'allaitement (article R. 4152-27) ou distribuée dans le local de restauration (article R. 4228-22) ou dans les douches, incluant celles affectées à l'hébergement des travailleurs (article R. 4228-35)
- à l'eau des éviers, lavabos et douches mentionnés à l'article R. 716-3 du code rural et de la pêche maritime.

VUS SUR LE NET

[*ATSEM*] Prévenir les risques et améliorer les conditions de travail des ATSEM

Publié par le Fonds National de Prévention, cette recommandation fait suite à un appel à projets. 15 collectivités y ont participé. Après une phase de diagnostic approfondi et de réalisation d'une cartographie des risques, des plans d'actions ont été établis puis déployés.
Cette recommandation se fonde sur les constats et les actions tirés du réel, tout en s'appuyant sur les partages entre pairs à l'occasion des temps d'échanges qui ont jalonnés cet appel à projets.
Lire la recommandation

[*Travail et Fortes chaleurs*]

Comment anticiper les risques liés à des vagues de chaleur récurrentes ?

Face à l'intensification des épisodes de fortes chaleurs constatés sur l'ensemble du territoire français, au-delà de la période estivale, l'INRS rappelle aux employeurs leurs obligations en matière de prévention des risques professionnels.
Lire le dossier
Le CDG45 propose en complément une fiche pratique à ce sujet et un modèle de procédure de gestion des périodes de fortes chaleurs.

[*Risque chimique*] Webinaire - Evaluer a priori le risque chimique : s'appuyer sur des résultats de mesure d'exposition existants

Pour hiérarchiser le risque chimique dans une entreprise, il est possible de s'appuyer sur des données de mesures d'exposition déjà réalisées dans des secteurs ou des activités équivalentes. Quel est l'intérêt pour une entreprise d'évaluer a priori le risque chimique ? Quels outils utiliser ? L'INRS organise le 22 juin 2023 à 11h un webinaire pour répondre à ces questions.
S'inscrire au webinaire

[*Mémento*] Accueillir des jeunes en formation professionnelle

Le ministère du travail propose un mémento des règles à appliquées pour bien accueillir des jeunes en formation professionnelle. Si la procédure de dérogation diffère entre le secteur public et le secteur privé, les autres règles restent identiques.
Consulter le mémento

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

MÉMENTO À DESTINATION DES EMPLOYEURS ACCUEILLANT DES JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

4e plan santé au travail

Stagiaires (sous statut scolaire) et alternants (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)

Avant l'arrivée d'un jeune en formation professionnelle

Identifier les différentes tâches qui lui seront confiées. S'assurer que le document unique d'évaluation des risques est à jour. Se référer au plan d'action de prévention correspondant.
▸ *L'évaluation des risques préalable à son arrivée permet de mettre en œuvre les actions de prévention adaptées.*

Procéder à la déclaration de dérogation si nécessaire.
▸ *Certains travaux sont interdits aux jeunes de moins de 18 ans ; d'autres sont réglementés et soumis à des obligations particulières.*

S'assurer que les tâches confiées dans l'entreprise seront supervisées par un tuteur, maître de stage ou maître d'apprentissage désigné.
▸ *Un jeune en formation professionnelle doit pouvoir être accompagné par son tuteur ou le collectif de travail, notamment en cas de difficultés pour réaliser les tâches confiées.*
▸ *Une attention particulière doit être portée aux jeunes entrant en formation.*

S'assurer que le tuteur désigné dispose de compétences en santé et sécurité au travail.
▸ *Le tuteur doit être en capacité de repérer les dangers, analyser les risques et transmettre cette information au jeune qu'il accompagne.*

Édition : Direction générale du travail ▸ Maquette : Divion des ministères sociaux ▸ Avril 2023

[*Sensibilisation Vidéo*] Une nouvelle version des premières aventures de Napo

Pour fêter le 25e anniversaire de Napo, la mascotte de la prévention, l'INRS propose de redécouvrir « Best sign story », le tout premier film de la série dans une nouvelle version.
Voir la vidéo

[*Communiquer avec les outils numériques*] Les risques et pistes de prévention

Le développement des outils numériques, omniprésents dans le monde du travail, a provoqué de nouveaux risques, souvent méconnus.
Envahissement de la sphère personnelle, interruptions du flux de travail, infobésité..., dans une brochure, l'INRS présente treize points de vigilance liés aux usages de ces outils ainsi que des pistes de prévention. Un rappel de ce qu'est la communication dans le monde du travail et une présentation des caractéristiques propres à chaque média sont aussi proposés.
Lire la brochure

[*Risque routier*] Arrimage de charge

L'OPPBTP est actuellement en pleine de campagne de sensibilisation sur le risque routier professionnel. Des webinaires, des vidéos, des outils/solutions ainsi que des e-learning sont proposés. A titre d'exemples sont disponibles:

- Sécuriser l'arrimage des charges (exemple en collectivité : le transport des tonnes à eau)
- Conduire en sécurité

Voir le site de la campagne de sensibilisation

LES BONNES PRATIQUES EN COLLECTIVITE

Echauffements avant la prise de poste

La commune d'Olivet partage son expérience et les bénéfices de cette démarche !

Dans la continuité de la mise en place d'actions pour la qualité de vie au travail des agents, la commune d'Olivet a mis en place, depuis fin 2021, des ateliers d'échauffements avant la prise de poste.
La commune d'Olivet nous partage son expérience.
En savoir plus

Et si vous aussi, vous partagiez vos expériences ? Envoyez nous vos propositions !

Besoin d'un conseil ? une question ?

Contacter le service prévention et inspection

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
20 avenue des Droits de l'Homme - BP 91249 - 45002 ORLÉANS Cedex 1
Tél. : 02.38.75.85.45 - www.cdg45.fr

Se désabonner | Gestion de l'abonnement